

**CTPL DU 14 JANVIER : REPARTITION DES EMPLOIS :
- 4 ! TOUJOURS MOINS POUR FAIRE MIEUX !**

Le Comité Technique Paritaire Local de l'Aube s'est réuni le 14 janvier à 14 h 00 pour émettre un avis sur la répartition des emplois dans l'Aube. J'ai pu siéger lors de ce CTPL en raison de la demande d'expert faite par la délégation CFTC, que je tiens à remercier vivement. Cela n'a pu que renforcer la voix des représentants du Personnel.

Le résultat brut de l'ORE, hors ATI, pour l'Aube indiquait 159 emplois à répartir contre 163 auparavant. La baisse était de - 2 en raison des résultats de l'ORE et - 2 en raison du transfert du recouvrement de la Taxe Professionnelle aux SIE courant 2009.

La répartition de la « pénurie » a été rendue plus facile pour la Direction, qui s'est félicitée des bons résultats de l'ORE car elle s'attendait à pire, par la fermeture au 31 décembre 2009 de la Trésorerie de Marcilly. Il n'est pas certain que la vie des usagers de cette trésorerie sera également facilitée : pour leurs questions fiscales (assiette et recouvrement) ils s'adresseront au SIP de Romilly et pour leurs paiements de factures communales ils s'adresseront à la trésorerie de Nogent sur Seine. D'ailleurs cette dernière ne récupère pas tous les emplois auxquels elle aurait droit en additionnant les charges de Marcilly et Nogent.

La Direction a indiqué aux représentants du Personnel que sur les 2 emplois supprimés en raison du transfert du recouvrement de la TP elle avait pu en identifier 1 dans les SIP de Troyes. Toutefois elle n'a pas tiré toutes les conséquences de cette identification en refusant de le supprimer avant toute autre répartition malgré mon intervention. Dans le tableau au dos, vous trouverez les résultats bruts si cette réduction préalable avait été faite (colonne R1).

Sur les 159 emplois (+2 ATI) à répartir, une première « ponction » de 10 emplois a été réalisée pour pourvoir les emplois mutualisés (ERD, HELIOS, Organisation syndicale). Il fallait donc répartir 149 emplois. Par ailleurs la Direction avait décidé de supprimer les ½ emplois implantés en 2009 pour afficher des chiffres ronds : la règle de l'arrondi semble avoir joué en faveur des postes où les emplois étaient physiquement implantés. Par exemple ARCIS, où il y avait un surnombre de 0,5, est passé de 3,5 à 4 avec un ORE brut de 3,5 mais BOUILLY est resté à 2 avec un ORE brut de 2,5. Je suis intervenu pour faire remarquer que l'indication des emplois implantés ne reflétait pas forcément la réelle charge de travail et que les « données ORE » avec des virgules permettaient de connaître les postes qui étaient chroniquement en manque de personnel et que cela pouvait être un critère pour l'affectation de l'ERD ou l'attribution d'heures supplémentaires (colonne DIFF dans le tableau au dos). La Direction a indiqué que cela était déjà pris en compte mais que par souci de transparence cela serait désormais indiqué sur les notifications faites aux chefs de postes et sur le tableau des emplois sur le site intranet de l'Aube.

Dans le tableau au verso vous avez : la charge de travail (pourcentage de la masse totale de travail de l'Aube), le résultat brut de répartition après ponction ERD, emplois mutualisés et précompte transfert TP, dans les colonnes grisées l'implantation, décidée par la Direction, par poste en contrôleurs et agents et dans la dernière colonne le **déficit** ou l'excédent par poste.

TABLEAU ORE 2010 DANS L'AUBE

POSTE	% charge	A REPARTIR	R1	B	C	DIFF
AIX	1,43	149	2,145	1	1	-0,15
ARCIS	2,33	149	3,495	2	2	0,51
BAR /AUBE	3,65	149	5,475	3	3	0,53
BAR/SEINE	5,78	149	8,67	4	4	-0,67
BOUILLY	1,66	149	2,49	1	1	-0,49
BRIENNE	4,75	149	7,125	3	4	-0,13
CHAOURCE	3,72	149	5,58	2	3	-0,58
ESTISSAC	1,30	149	1,95	1	1	0,05
LUSIGNY	1,96	149	2,94	1	2	0,06
MERY	2,00	149	3	1	2	0,00
NOGENT (+ MARCILLY)	6,07	149	9,105	4	4	-1,11
PINEY	1,49	149	2,235	1	1	-0,24
PONT	4,88	149	7,32	4	4	0,68
SIP ROMILLY	0,92	149	1,38	1	1	0,62
TROYES M	6,89	149	10,335	6	5	0,66
TROYES CH	8,97	149	13,455	6	7	-0,46
VENDEUVRE	1,17	149	1,755	1	1	0,25
ROMILLY	4,73	149	7,095	3	4	-0,10
PAIERIE	7,42	149	11,13	6	5	-0,13
2 SIP TROYES	6,82	149	10,23-1= 9,23	6	4	0,77
PRS				1		
TG	22,06	149	33,09	16	16	-1,09
			149	74	75	
ERD		8	8	6	2	
MUTUALISES		2	2	2		
ATI (hors ORE)			2	1	1	
			161	83	78	

La Direction a ensuite abordé le point des ponts naturels 2010 (14 mai et 12 novembre). La question a été renvoyée à un CTPL ultérieur, certainement commun TG / DSF, le futur DDFiP 10 souhaitant que le même régime s'applique pour la filière fiscale et la filière gestion publique. Il a également indiqué qu'au mois de mai il y avait de lourdes contraintes pour la filière fiscale (campagne IR). Le pont de l'Ascension du 14 mai n'est donc pas assuré. Concernant celui du 12 novembre, c'est la filière gestion publique qui a des fortes contraintes (forte affluence au guichet pour les délais et les règlements de la TH). Enfin dans les SIP cette période risque d'être EXTREMEMENT chargée (Paiements + gracieux et contentieux). Or notre Ministre, en compensation de la suppression des jours fériés comptables, a décidé d'octroyer une journée d'autorisation d'absence collective à prendre lors d'un pont..... Affaire à suivre.

Le Trésorier de Bouilly avait demandé à modifier ses heures d'ouvertures au public : la décision est différée, le futur DDFiP 10 souhaitant harmoniser les heures d'ouverture des différents services. Il a tout de même admis qu'un poste à 2 agents n'avait pas les mêmes contraintes qu'un SIP.... A suivre là aussi.

Laurent CROUZET, Secrétaire Départemental FO DGFIP 10, Trésorerie d'Arcis sur Aube

NOM :	PRENOM :
GRADE :	
AFFECTATION :	
Déclare vouloir adhérer au Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques – FO DGFIP.	
Fait à	Le
Signature	